

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 MARS 2016**

**Délibération  
n° 2016.03.109**

**Désaffectation et  
déclassement du  
château d'eau "Roc  
Bariller" - Commune  
de Fléac**

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

**Secrétaire de séance** : Catherine DEBOEVERE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

**Absent(s)** :

Marie-Hélène PIERRE, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.03.109**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU CHÂTEAU D'EAU "ROC BARILLER" - COMMUNE DE FLÉAC**

Suite à la prise de la compétence « eau potable » de la communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2001, GrandAngoulême s'est substitué de plein droit au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Linars – Fléac, en application des articles L. 5216-6 et L. 5211-41 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, le château d'eau, déjà inutilisé en 2000, au lieu-dit Roc Bariller, sur la commune de Fléac, d'une contenance de 50 m<sup>3</sup>, est propriété de GrandAngoulême.

En application de l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il y a lieu de désaffecter les biens du service public puis de les déclasser lorsqu'ils ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public.

La parcelle concernée est la suivante:

	<b>Parcelle</b>	<b>Contenance</b>
<b>Réservoir Roc Bariller</b>	AC n°66	112 m <sup>2</sup>

La description plus précise est contenue dans l'annexe 4 de l'inventaire signé le 18 février 2005 par les communes de Fléac et Linars.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, et vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 2 février 2016,

**Je vous propose :**

**DE DESAFFECTER** du service public de l'eau potable le château de « Roc Bariller » situé sur la commune de Fléac,

**DE LE DECLASSER** dans le domaine privé de la collectivité en vue de sa cession éventuelle.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**30 mars 2016**

**Affiché le :**

**31 mars 2016**